

que valent vos trésors ?

Une fenêtre sur les bords de Loire du vingtième siècle

Cette semaine Nicole interroge sur un tableau appartenant à sa belle-mère blésoise. Philippe Rouillac, commissaire-priseur, nous en dit plus sur cette peinture.



Philippe Rouillac. (Photo NR)

Avec la météo actuelle, nous attendons tous impatiemment le retour du printemps afin de pouvoir flâner au bord de la Loire et admirer ses eaux calmes, propices à la rêverie.

Les cours d'eau ont une importance particulière dans l'histoire des civilisations

L'œuvre de cette semaine illustre une vision idyllique de la vue d'un fleuve. Sur cette huile sur bois, le long de la rive est bordé par deux garages à bateaux destiné à protéger des barques ainsi qu'une sorte de lavoir. Le centre de la composition est rythmé par le courant qui constitue le cœur de la composition. On voit également une barque amarrée sous un ar-



Le tableau illustre une vision idyllique de la vue d'un fleuve, comme on en trouve en région parisienne autour de Bougival ou dans le Loiret. (Photo Rouillac)

bre à la droite de celle-ci. Le peintre a retranscrit les ombres et les remous de l'onde, ce qui démontre une attention particulière pour les détails et un certain réalisme dans le traitement. On constate la présence d'une signature difficilement lisible en bas à droite. Le tout est présenté dans un cadre en bois stuqué richement orné sur plusieurs registres, notamment de lauriers, de frises végétales et de grecques. Le cadre a sans doute été peint à l'aide d'une mixtion de cuivre pour imiter la feuille d'or.

Les cours d'eau ont une importance particulière dans l'histoire des civilisations. En effet, toutes les grandes villes se sont construites au bord d'une rivière ou d'un fleuve. Ils sont alors devenus des symboles, comme

pour le Styx, le Nil ou encore le Jourdain. Ce statut symbolique se retrouve dans les arts, afin d'illustrer de nombreux récits légendaires. Ils servent aussi à figurer de simples scènes de paysage, employés alors comme décor à la vie quotidienne, chez Brueghel ou Rembrandt, par exemple. Cependant, c'est véritablement au 19^e siècle, avec le développement de la peinture sur le motif, que les artistes vont représenter les cours d'eau comme sujet de leurs compositions. Ainsi, des artistes comme ceux de l'école de Barbizon ou les impressionnistes furent parmi ceux qui réalisèrent de sublimes compositions sur le motif. Ils ne se contentaient pas de retranscrire la nature depuis leurs ateliers mais la reproduisaient telle qu'ils la percevaient en

personne. Ce changement de paradigme est notamment dû à la mise au point de la peinture en tube au cours du 19^e siècle, qui a permis aux peintres de réaliser leurs œuvres dans la nature, ainsi qu'au développement du chemin de fer, qui leur permettait de se déplacer plus aisément vers de nouveaux lieux.

Un paysage peint entre 1880 et 1920

Le cours d'eau représenté ici est une rivière navigable, où il est possible de canoter, comme on peut en retrouver en région parisienne autour de Bougival ou dans le Loiret. Il a sans doute été peint entre 1880 et 1920. Ce tableau est vraisemblablement l'œuvre d'un petit maître pour lequel il serait possible de donner une estimation qui s'articulerait **autour de 100 euros**. De quoi vous offrir tout le nécessaire pour votre futur pique-nique lorsque les beaux jours reviendront.

pratique

Vous avez un objet à proposer à notre expert : envoyez-nous ce que vous connaissez sur celui-ci, ainsi qu'une (ou plusieurs) photo en format jpeg (d'un poids compris entre 250 et 500 Ko) sur la boîte mail : tresors41@nrco.fr (attention, *tresors sans accent*). Vos coordonnées sont indispensables à la prise en compte de votre demande, mais vous pouvez réclamer l'anonymat en cas de publication.

justice

Les décisions du tribunal de commerce du 24 janvier

Lors de son audience du vendredi 24 janvier, le tribunal de commerce de Blois a pris les décisions suivantes.

Liquidations judiciaires (1).

Société Concept JSFK (dessins techniques et industriels) à Saint-Hilaire-la-Gravelle ; Meubles 41 (magasin d'ameublement) route de Vendôme à Villebarou : société Monument Café Chambord (café-restaurant) à Chambord ; société Courant Gruel Communication (imprimerie, réalisation graphique) avenue Gérard-Yvon, à Vendôme, avec poursuite d'activité jusqu'au 8 février.

Redressements judiciaires (2).

Société ASK Taxis (transport de voyageurs en taxi) à Chémery ; société Sologne plâtrerie (travaux de plâtrerie) allée des Pins, à Blois ; société Esprit Jardin (paysagiste) à Noyers-sur-Cher.

Conversions en liquidations.

SAS H.F.E. (travaux de plâtrerie) rue Alain-Fournier, à Romorantin ; SAS Construction Maison Avenir (maçonnerie générale) rue de Selles, à Romorantin.

(1) Procédure applicable à tout débiteur se trouvant en cessation de paiements et dont le redressement judiciaire est manifestement impossible.

(2) Pour résoudre la situation d'une entreprise qui ne se trouve plus en mesure de faire face à ses dettes, mais dont la situation n'est pas totalement compromise.

économie

Conseil de prud'hommes : 303 affaires nouvelles

Au conseil de prud'hommes de Blois, le nombre d'affaires nouvelles s'est élevé à 303 en 2024, soit une hausse de 22 % par rapport à 2023. Parmi les secteurs particulièrement concernés, on trouve le commerce avec 108 affaires enregistrées l'an passé contre 85 l'année d'avant.

« Cela est dû à d'importantes défaillances d'entreprises dans ce domaine, à cause d'un contexte économique difficile », a précisé Florence Maronneau, qui fut la présidente de la juridiction en 2024.

En matière d'affaires terminées, le conseil de prud'hommes affiche une stabilité avec 248 en 2024 contre 274 en 2023. Les affaires en cours s'élèvent à 399 au 31 décembre dernier, soit une progression de 5,5 % en un an.



Dominique Despré (à gauche) a pris la présidence générale du conseil de prud'hommes de Loir-et-Cher pour cette nouvelle année. (Photo NR)

Un taux d'appel bas

Dans ses réquisitions, le procureur par intérim, Florent Carpentier, a mis en exergue un taux d'appel bas et un taux de départage contenu, « ce qui montre l'efficacité de cette juridiction ». Il a rappelé les exigences demandées aux ju-

ges en termes d'impartialité, d'autorité, de recherche de conciliation, de neutralité, d'objectivité et de rigueur. « Je sais l'engagement que cela représente de venir rédiger et signer des jugements pour des juges qui n'occupent pas cette fonction tous les jours. »

« Un rôle pas simple à porter »

Pour cette année 2025, Florence Maronneau a cédé la fonction de président du conseil de prud'hommes à Dominique Despré. « Ce rôle de conseiller prud'homal de trancher des litiges n'est pas simple à porter, reconnaît ce dernier. Le droit du travail est en constante évolution. Cela nous demande d'être en veille juridique en permanence. J'encourage les conseillers à se former. »

Il a profité de cette audience solennelle de rentrée pour faire part d'un manque de moyens à l'image de la commande de codes du travail qui a été refusée par manque de budget et l'accès au wifi, demandé déjà depuis un certain temps, et qui n'est « toujours

pas à l'ordre du jour », regrette Dominique Despré.

Claire Neilz

repères

Conseil des prud'hommes

Section industrie, Philippe Hervet (président) et Florence Maronneau (vice-présidente); section commerce, Steve Provendier (président) et Odile Dellier (vice-présidente); section encadrement, Franck Coste (président) et Béatrice Bourgeon (vice-présidente); section activités diverses, Valérie Garrivet (présidente) et Patrick Thomas (vice-président); section agriculture, Camille Haiczak (présidente) et Sylvie Perron (vice-présidente).